

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL *Mardi 24 Avril 2018*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Président ouvre la séance à 19 h 00.

- *Le Président rappelle les principaux faits, réunions et cérémonies qui se sont déroulés depuis la dernière séance ainsi que l'état civil, chacun des délégués de la commune aux diverses collectivités intercommunales présentent un compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.*

Naissances

Louis CHEVAUGEON | 15 avril 2018

Mariages

Jean-Michel PEILLET & Maryse KALSCH le 16 avril 2018


DECES

Lucette RAYNOND le 4 avril 2018

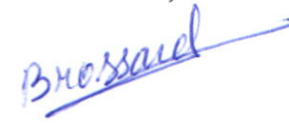
ORDRE DU JOUR :

Voir délibérations pages suivantes

La séance est levée à 22 heures 00

Le Maire,

Eric ADRIAN

Le Secrétaire,


Émilie BROSSARD

La prochaine réunion de conseil aura lieu

👉 Le mardi 29 Mai 2018 à 19h00

CONVOCAATION

L'an deux mil dix-huit, le 16 avril, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 24 avril 2018 à 19 heures 00.

Le Maire,

Éric ADRIAN

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire

Étaient Présents : Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Annabelle BERNARD, M. Liguy MALIDAN, M. Thierry ROBERT, M. Xavier BOUTIN, M. Jérôme MOUSSION, Mme Émilie BROSSARD, M. Christophe CHATRE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Absents excusés : Mme Corinne GALIBERT, M. Claude TRAINÉAU, Marc TEILLET, Mme Roselyne GIRAUD

Absents : Mme Céline PELLETIER-FREY et M. Martin BURGAUD

Mme Émilie BROSSARD est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire précise qu'il y aura un ajout de 5 délibérations :

- Acquisition de terrain Mme & M. Charneau
- Décision Modificative n° 1 – Régularisation Budget principal
- Décision Modificative n° 1 – Budget Lotissement le Mont Blanc
- Modification des statuts SIVU Piste Routière
- Vente terre végétale

AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE 2017 LOT N° 1 AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ Délibération n° 2018-0424-036

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 ;

Vu le code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment ses articles 28 et 40

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget principal de 2018 pour les travaux de voirie 2017

Il vous est demandé de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise ci-dessous dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité suite au vote à mains levées,

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise ci-dessous dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 1 - Attributaire : VALOT TP 85430 NIEUL LE DOLENT

Marché initial - montant : 95 000.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : + **33 519.00 € HT**

Nouveau montant du marché : 128 519.00 € HT

Objet :

Devis n° 6709 (Aménagement de trottoirs et d'ouvrage de sécurité) + value : 33 519.00 € HT

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 26 avril 2018
Publiée 26 avril 2018